

ÉTATS-UNIS

Le Président George Bush

M. Bush est né le 12 juin 1924 à Milton (Massachusetts).

Après la Seconde Guerre mondiale, pendant laquelle il a combattu comme pilote de la marine dans le Pacifique, il est entré à l'université Yale, où il a obtenu son diplôme en science économique en 1948. Après avoir terminé ses études, il a déménagé au Texas, où il est entré dans l'industrie pétrolière et a été cofondateur de trois entreprises : Bush-Overbey Oil en 1951, Zapata Petroleum Corporation en 1953 et Zapata Off-shore Company en 1954.

M. Bush a commencé sa carrière publique en 1966 en se faisant élire à la Chambre des représentants des États-Unis dans le septième district du Texas. En décembre 1970, il a été nommé ambassadeur auprès des Nations Unies, poste qu'il a détenu pendant deux ans. De janvier 1973 à septembre 1974, il a été président du Comité national républicain. En octobre 1974, il a été affecté à Pékin en qualité de chef du bureau de liaison des États-Unis en République populaire de Chine. De 1976 à 1977, il a été directeur de la Central Intelligence Agency.

Choisi comme colistier de M. Reagan pour les élections présidentielles de novembre 1980, M. Bush a été vice-président des États-Unis pendant deux mandats. Le 20 janvier 1989, il est devenu le 41^e Président des États-Unis.

Le Président Bush en sera à Paris à son premier Sommet économique. Il sera accompagné du secrétaire d'État, M. James Baker et du secrétaire au Trésor, M. Nicholas Brady. Son représentant personnel est le sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques, M. Richard McCormack.

Les relations entre le Canada et les États-Unis

Le Canada et les États-Unis entretiennent des rapports complexes et étendus. Leur relation commerciale bilatérale est la plus importante au monde. Ils sont alliés dans la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Ensemble, ils sont responsables de la qualité de l'environnement du continent.

Chacun des deux pays est le plus important client de l'autre. En 1988, le Canada a exporté des biens d'une valeur de 101,6 milliards \$CAN

vers les États-Unis, soit une augmentation de 5,2 pour 100 par rapport à 1987, et a importé des États-Unis des marchandises d'une valeur de 88 milliards \$CAN, soit 11,2 pour 100 de plus qu'en 1987. L'excédent commercial de 13,6 milliards \$CAN en faveur du Canada a été le plus faible enregistré depuis 1982.

Les invisibles, notamment le tourisme, les services, les revenus d'investissement et les transferts, constituent un élément croissant de l'ensemble de la relation économique bilatérale. En 1988, le Canada a enregistré, au titre des invisibles, des paiements de 32,9 milliards \$CAN et des recettes de 18,4 milliards \$CAN, ce qui a donné aux États-Unis un surplus de 14,5 milliards \$CAN. Par conséquent, pour la première fois en sept ans, la balance du compte courant favorise les États-Unis par une marge de 952 millions \$CAN.

Les États-Unis ont absorbé 74,1 pour 100 des exportations du Canada en 1988, tandis qu'environ 69 pour 100 des importations du Canada sont venues du marché américain. Par rapport aux volumes commerciaux des États-Unis pour 1988, les biens échangés avec le Canada ont représenté en valeur 22 pour 100 de toutes les exportations des États-Unis et près de 18 pour 100 de toutes leurs importations. Le département du Commerce des États-Unis a conclu que le Canada est le pays, qui à lui seul, soutient le plus d'emplois liés aux exportations aux États-Unis, soit 1,2 million en 1987.

Le Canada et les États-Unis sont aussi l'un pour l'autre d'importants investisseurs. À la fin de 1988, les États-Unis avaient au Canada des investissements directs estimés à 76,3 milliards \$CAN, contre des investissements canadiens directs estimés à 42,5 milliards \$CAN aux États-Unis. En 1988, les Canadiens ont investi 10,4 milliards \$US aux États-Unis, ce qui fait du Canada le troisième investisseur étranger en importance après le Royaume-Uni et le Japon.

La signature de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989, a été la plus importante réalisation bilatérale des dernières années. L'Accord prévoit l'élimination de tous les droits de douane bilatéraux et autres restrictions frontalières d'ici dix ans; des mesures spéciales pour améliorer l'accès réciproque des exportateurs dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, des produits automobiles ainsi que du vin et des spiritueux; l'assouplissement des réglementations touchant les marchés de l'État,